

## **Nouvelles modalités de prescription de tire-lait (mars 2019)**

**Ce mois-ci, les modalités de remboursement et de prescription des tire-lait ont changé.**

**L'ordonnance ne pourra plus concerner "toute la durée de l'allaitement" mais devra être renouvelée.**

**Plus de précisions et informations complémentaires sur le remboursement dans les liens ci-dessous :**

- décision et arrêté ministériels de mars 2019 : [page de l'ANSFL](#) (Association Nationale des Sages-Femmes Libérales) ;
- [avis de la COFAM](#) suite à leur rencontre avec le Ministère de la Santé et fil de discussion Facebook à ce sujet.

### **Pour aller plus loin :**

- Pour mobiliser ou sensibiliser les pharmacies autour de la promotion de l'allaitement et du respect du code de non commercialisation des substituts du lait maternel : présentation de l'initiative PHAAM (PHarmacie Amie de l'Allaitement Maternel) ; présentation de la [genèse de cette initiative et critères présentés dans "Allaitement Actualités" par IBFAN-GIFA IBFAN](#) ; présentation [générale et exemple de pharmacies adhérentes par la Leche League France](#).
- Les acteurs du projet "Notre allaitement", proposent une [pétition pour demander à l'état un accompagnement global de l'allaitement maternel](#).

Publié par : K.M.N., Documentaliste IPA.